



Inspé Académie de Nantes

# GUIDE DE L'ÉTUDIANT 2019-2020

[inspe.univ-nantes.fr](http://inspe.univ-nantes.fr)



UNIVERSITÉ DE NANTES

**INSPE** Institut national  
supérieur du professorat  
et de l'éducation  
Académie de Nantes





mgen\*

GRUPE **vyv**

www.antigelagency - 01 823 - JUIN 2019 - © Gettyimages - Réf. PUBUJDR\_0619

MUTUELLE  
SANTÉ  
PRÉVOYANCE

**PACK SPÉCIAL  
« JEUNE PROF »**  
**3 mois de cotisations offerts  
3 mois offerts sur Campus EtreProf**

# JEUNE PROF

**UNE MUTUELLE QUI  
CONNAÎT BIEN MON  
MÉTIER, ÇA C'EST  
UN VRAI PLUS !**

**PROTECTION  
SOCIALE**  
DES FONCTIONNAIRES  
ET DES CONTRACTUELS  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

## **MGEN PROTÈGE VOTRE SANTÉ ET VOTRE AVENIR**

**Vous avez décroché votre diplôme et vous  
entrez dans l'enseignement ?**

**Félicitations ! Pour vous aider à vous lancer,  
MGEN propose une protection qui en fait plus  
pour votre santé... et pour votre métier.**

- **Une couverture santé** qui assure la prise en charge complète de vos soins.
- **Prévoyance intégrée** : pour sécuriser vos revenus en cas d'arrêt de travail.
- **Actions sociales** : des aides financières incluses en cas de coup dur ou de retard de salaire\*.

## **MGEN ACCOMPAGNE VOTRE VIE DE JEUNE PROF**

**Des services métier et des outils pédagogiques  
pour bien démarrer.**

- **Vocal'iz** : une application pour préserver votre outil le plus important, la voix.
- **E.photo-expression** : un outil de prévention original pour maîtriser facilement la santé en classe.
- **EtreProf** : la plateforme communautaire animée par des enseignants pour partager vos expériences et trouver la bonne ressource.

Et de nombreux autres outils pédagogiques innovants à retrouver sur **www.mgen.fr/etreprof**

\*Ces allocations sont prises sur une dotation déterminée annuellement par l'Assemblée générale en fonction des ressources de la mutuelle. Elles sont accordées sur une étude de votre dossier et sous conditions de ressources.

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Fila, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du Code de la mutualité. Siège social : 3 square Max Hymans -75748 PARIS CEDEX 15. Les conditions de garanties figurent aux Statuts et Règlements mutualistes MGEN.

Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle.

# Sommaire

## Informations générales communes à tous les étudiants

Les formations accréditées de l'Inspé de l'Académie de Nantes	p.6 et 7
Les ESPE deviennent les Inspé	p.8
L'organisation générale de la formation	p.9 à 11
Les concours	p.11 et 12
La bibliothèque de l'Inspé	p.13
Se former à l'étranger	p.14 et 15
L'environnement numérique	p.16
La charte contre le plagiat	p.17
La reprise d'études et la VAE	p.18
Enseigner dans un CFA	p.19
Les sigles	p.20
Les adresses utiles	p.21
Les partenaires académiques de l'Inspé	p.22

## Nos publications

### Livrets pédagogiques par parcours de master

18 livrets tirés à part, téléchargeables sur le site de l'Inspé, présentent les maquettes de chaque parcours avec les objectifs et contenus des UE.



### Les livrets Repères en téléchargement sur le site

"La Recherche dans votre Inspé, des repères pour réussir votre mémoire"

"Laïcité, des repères pour en parler et l'enseigner"

"L'accompagnement, des repères pour se former aux métiers de l'éducation"



### La revue Ressources en téléchargement sur le site

Un numéro par an dédié aux travaux de recherche des étudiants de l'Inspé





## UNIVERSITÉ DE NANTES



© Service photo - Université de Nantes

**Mohammed Bernoussi,**  
**Administrateur provisoire**  
**de l'Inspé**  
**Académie de Nantes**

Tout d'abord je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue à l'Inspé de l'Académie de Nantes.

Pour une grande partie d'entre vous, vous allez représenter la première promotion de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation. En effet, la loi « Pour une école de la confiance » acte le changement de nom de notre école et met en exergue le caractère national de la formation et de la qualification que vous allez obtenir.

Cet Institut, tout en restant intégré à l'Université de Nantes, il est porté par les trois universités de l'Académie (Université de Nantes, Université d'Angers et Le Mans Université) et le Rectorat de l'Académie de Nantes. Même si vous allez suivre votre formation dans un site particulier, vous faites partie d'un seul institut (Inspé) académique qui est présent sur les cinq départements de la Région des Pays de la Loire. Vous bénéficiez ainsi de tous les services de cet institut, de l'environnement scientifique et pédagogique des trois universités et du maillage territorial de tous les services de l'éducation nationale.

Votre intégration à l'Inspé couronne déjà un parcours universitaire dont vous devez être fiers. La formation qui vous est proposée au sein de l'Inspé, mais aussi par les différents stages et activités au sein de la classe, est une formation à la fois universitaire de haut niveau et professionnelle. Elle vous permettra progressivement de construire votre parcours professionnel. Vous serez accompagnés par une équipe pédagogique pluri-catégorielle associant des enseignants-chercheurs, des enseignants, des professionnels enseignants de l'académie et des professionnels intervenant dans le milieu scolaire.

Si le master que vous allez préparer vise d'abord une insertion professionnelle dans l'Éducation Nationale, il offre la possibilité d'intégrer en tant que professionnels de l'éducation et de la formation de très nombreux autres secteurs.

Au-delà de la formation et de la construction de votre identité professionnelle, je tenais à souligner l'engagement dans la vie collective et la vie de l'Institut est aussi un élément formateur. C'est pour cela que je vous encourage fortement à porter des projets collectifs, à développer des BDE, faire vivre la vie étudiante au sein de l'Institut et des sites... Toutes les équipes de l'Institut seront attentives et en soutien aux différents projets et initiatives étudiants ou qui ont vocation à améliorer la vie étudiante.

Au nom de toutes les équipes de direction, pédagogiques et administratives, je vous souhaite une excellente année universitaire.

Mohammed Bernoussi - Administrateur provisoire de l'Inspé Académie de Nantes.



UNIVERSITÉ DE NANTES



## 1 master, 4 mentions, 20 parcours

L'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) de l'Académie de Nantes est une composante de l'Université de Nantes, habilité à délivrer le diplôme national de master dans les quatre mentions suivantes.

### • Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), premier degré

Responsable : Sylvain Doussot

Responsables par site :

- Nantes : Lionel Audion (adjoint pédagogique)
- La Roche-sur-Yon : Carole Jolly (adjointe pédagogique)
- Angers : Max Le Baleur (adjoint pédagogique)
- Le Mans : Stéphanie Lamargot (adjointe pédagogique)
- Laval : Florence Martin

Contact : Inspé Académie de Nantes // [inspe-1degre@univ-nantes.fr](mailto:inspe-1degre@univ-nantes.fr) // 02 53 59 24 18

### • Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), encadrement éducatif

Responsable : Céline Chauvigné

Contact : Inspé Académie de Nantes // [inspe-2degre@univ-nantes.fr](mailto:inspe-2degre@univ-nantes.fr) // 02 53 59 24 19

### • Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), pratiques et ingénierie de la formation (PIF)

Responsable : Dora François

Responsables par parcours

- MASH (métiers de l'adaptation, de la scolarisation des élèves handicapés) : Marie Théry
- EEA (expertise, enseignement, apprentissage) : Bruno Lebouvier et Magali Hersant
- IFCI (ingénierie de formation et contexte internationaux) : Dora François
- IFUNO (ingénierie de formation et usage du numérique dans les organisations) : Philippe Teutsch

Contact : Inspé Académie de Nantes // [inspe-1degre@univ-nantes.fr](mailto:inspe-1degre@univ-nantes.fr) // 02 53 59 24 18

### • Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), second degré

Responsable : Christine Choquet

Contact : Inspé Académie de Nantes // [inspe-2degre@univ-nantes.fr](mailto:inspe-2degre@univ-nantes.fr) // 02 53 59 23 86

### Responsables par parcours

#### Allemand

Responsable pour la composante universitaire :

Nantes : Werner Wögerbauer

Responsable pour l'Inspé : Beate Hogrebe

#### Anglais

Responsables pour les composantes universitaires :

Nantes : Françoise Lejeune

Angers : Linda Collinge

Le Mans : Sophie Soccad

Responsables pour l'Inspé :

Nantes : Rebecca Starckey-Perret

Angers : Alix St Loup

Le Mans : Karine Benali

#### Documentation

Responsable pour la composante universitaire :

Sonia Bernardet

Responsable pour l'Inspé : Pascal Duplessis

**Économie et gestion** - Nantes : Rolande Piette

**Lettres, Langues et Culture humaniste (LLCH),**

Site de Nantes : Lionel Audion (M1) et Martine Dordain (M2)

#### Domaines scientifique et industriel (DSI),

- Sciences et techniques industrielles (STI) - Nantes :

Philippe Briaud

- Mathématiques et culture scientifique (MCS) - Nantes :

Philippe Briaud

- Sciences industrielles de l'ingénieur (S2I) - Le Mans :

Jérôme Thomas

#### Éducation physique et sportive

Responsables pour les composantes universitaires :

Nantes : Jacques Saury et Marie Berthou

Le Mans : Marlène Conde-Piquier (M1) et James Robichon

(M2)

Responsables pour l'Inspé :

Nantes : Stéphane Roubieu

Le Mans : Frédérique Drouin

#### Espagnol

Responsables pour les composantes universitaires :

Nantes : Jean-Marie Lassus

Angers : Erich Fisbach

Responsables pour l'Inspé :

Nantes : Sandrine Lucas

Angers : Laurence Godichon-Serrano

## Histoire-Géographie

Responsables pour les composantes universitaires :

Nantes : Eric Guerber (Histoire) et Christèle Alles (Géographie)

Angers : Philippe Blaudeau

Le Mans : Rachel Renault

Responsables pour l'Inspé :

Nantes : Gaïd Andro (M1) et Jérôme Béliard (M2)

Angers : Jean-Joseph Halko

Le Mans : Valérie Bodineau (M1) et Arnaud Mongella (M2)

## Informatique

Responsables pour la composante universitaire :

Nantes : Christophe Jermann

Responsables pour l'Inspé :

Nantes : Christophe Declercq

## Lettres modernes et classiques

Responsables pour les composantes universitaires :

Nantes : Christian Zonza

Angers : Elisabeth Mathieu

Le Mans : Corinne Feron

Responsables pour l'Inspé

Nantes : Rachel Druet (M1) et Catherine Huchet (M2)

Angers : Oriane Moretti

Le Mans : Aurélie Palud et Claire Sani

## Mathématiques

Responsables pour les composantes universitaires :

Nantes : Salim Rivière

Angers : Hélène Maynadier-Gervais

Responsable pour l'Inspé :

Nantes : Christine Choquet

Angers : Xavier Sourice

## Physique-Chimie

Responsables pour les composantes universitaires :

Nantes : Yasmine Filali

Responsables pour l'Inspé :

Nantes : Philippe Briaud (M1) et Julie Houzet (M2)

## Sciences économiques et sociales (SES)

Responsable pour la composante universitaire :

Angers : Gildas Appere

Responsable pour l'Inspé :

Angers : Marielle Motais

## Sciences et vie de la Terre (SVT)

Responsables pour la composante universitaire :

Nantes : Olivier Jaffrezic

Responsables pour l'Inspé :

Nantes : Hélène Gasnier (M1) et Haana Chalak (M2)

## La carte des formations 2019/2020



**NANTES**

PREMIER DEGRÉ

SECOND DEGRÉ

- Allemand
- Anglais
- Economie Gestion
- EPS
- Espagnol
- Histoire-Géographie
- Informatique
- Lettres
- Lettres-Anglais
- Lettres-Histoire
- Mathématiques
- Mathématiques et culture scientifique
- Physique-Chimie
- Sciences et techniques industrielles
- SVT

ENCADREMENT ÉDUCATIF

- Conseiller principal d'éducation

PRATIQUES ET INGÉNIERIE DE LA FORMATION

- EEA (expertise - enseignement - Apprentissage)
- IFCI (ingénierie de formation et contexte internationaux)
- MASH (métiers de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés)



**LAVAL**

PREMIER DEGRÉ



**LE MANS**

PREMIER DEGRÉ

SECOND DEGRÉ

- Anglais
- EPS
- Histoire-Géographie
- Lettres
- Sciences industrielles de l'ingénieur

PRATIQUES ET INGÉNIERIE DE LA FORMATION

- IFUNO (ingénierie de formation et usage du numérique dans les organisations)



**ANGERS**

PREMIER DEGRÉ

SECOND DEGRÉ

- Anglais
- Documentation
- Espagnol
- Histoire-Géographie
- Lettres
- Mathématiques
- Sciences économiques et sociales



**LA ROCHE-SUR-YON**

PREMIER DEGRÉ

## Les ESPE deviennent les Inspé

La « loi pour une École de la confiance », promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019 fait évoluer la formation initiale des enseignants. Les mesures prises dans le cadre de ce projet de loi devront permettre de délivrer pour tous les futurs professeurs et personnels d'éducation, une formation plus homogène sur tout le territoire, une formation encore plus ancrée dans la pratique professionnelle, et une formation plus ouverte à l'international. Les Écoles supérieures du Professorat et de l'éducation (ESPE) deviennent des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) dès la rentrée 2019.



**RENTRÉE 2019**  
Les Espe deviennent les INSPÉ

## 5 sites de formation, un seul institut

Implanté dans chacun des cinq départements des pays de la Loire, l'Inspé Académie de Nantes est une composante interne à l'Université de Nantes. Accrédité par la ministre de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et par le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) sur la base du cahier des charges établi par ces deux ministères, l'institut est dirigé par M. Mohammed Bernoussi, administrateur provisoire.

Le budget de l'institut est assuré par l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le cadre des masters MEEF : l'État, les trois universités et le rectorat. L'Inspé, compte tenu de ses missions, est organisé de manière à être l'interface entre différents acteurs : les composantes concernées (dont l'Inspé) des trois universités de la région et l'Éducation nationale (rectorat, établissements scolaires). Il assure également des actions de formation continue.

## Un seul master : métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) avec 4 mentions

Le master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) est un diplôme national de master délivré par les universités. Il répond au cahier des charges du diplôme national de master précisé par l'arrêté du 25 avril 2002.

Le master MEEF intègre dans son cursus une préparation aux concours et introduit une formation en alternance en deuxième année de cursus : celle-ci se déroule à temps partiel en situation professionnelle dans une école ou un établissement.

La formation du master MEEF est dispensée par des équipes pédagogiques plurielles, intégrant aux côtés d'universitaires, des professionnels de l'éducation : enseignants des premier et second degrés ; CPE ; maîtres formateurs ; inspecteurs et chefs d'établissements ; responsables de formation scolaire du second degré.

Le master MEEF se décline selon quatre mentions : **Premier degré ; Second degré ; Encadrement éducatif ; Pratiques et ingénierie de la formation.**

## Les enseignements du tronc commun

Ils ont vocation à créer une culture partagée par tous et concernent donc l'ensemble des étudiants du master MEEF.

Les enseignements du tronc commun portent notamment sur les domaines suivants : les processus d'apprentissage des élèves, la prise en compte de la diversité des publics et en particulier des élèves en situation de handicap, les méthodes de différenciation pédagogique et de soutien aux élèves en difficulté, la connaissance du socle commun et de l'approche par les compétences, le processus d'orientation des élèves, les méthodes d'évaluation des élèves, l'enseignement des valeurs de la République, la lutte contre les discriminations et la culture de l'égalité femme-homme, la conduite de classe et la prévention des violences scolaires, etc. L'acquisition d'une culture scientifique et technique et de connaissances et compétences en matière d'éducation artistique et culturelle fait également partie des enseignements suivis à l'Inspé.

## Les enseignements disciplinaires et de spécialité

Les étudiants suivent des enseignements disciplinaires à la fois dans le cadre des unités de formation et de recherche (UFR) des universités et au sein de l'Inspé. Ces enseignements disciplinaires intègrent également une dimension didactique et ont des prolongements orientés vers les pratiques pédagogiques. Un étudiant se destinant au métier de professeur d'anglais peut ainsi prendre une unité d'enseignement sur les littératures et civilisations des pays anglophones dans l'UFR de sa faculté et suivre un module sur la didactique des langues au sein de l'Inspé. Les enseignements de spécialité permettent aux étudiants d'approfondir des questions spécifiques à certaines thématiques ou à certains métiers. Par exemple, les étudiants souhaitant devenir conseiller principal d'éducation doivent ainsi acquérir un certain nombre de compétences propres à ce métier.

## Les enseignements orientés vers la pratique professionnelle

Ces enseignements permettent d'acquérir les savoirs, les savoir-faire et les compétences indispensables à une bonne pratique professionnelle. Il s'agit notamment de séances permettant de se familiariser aux situations et activités de classe. Ils entrent en résonance avec la mise en situation concrète que constituent les stages.

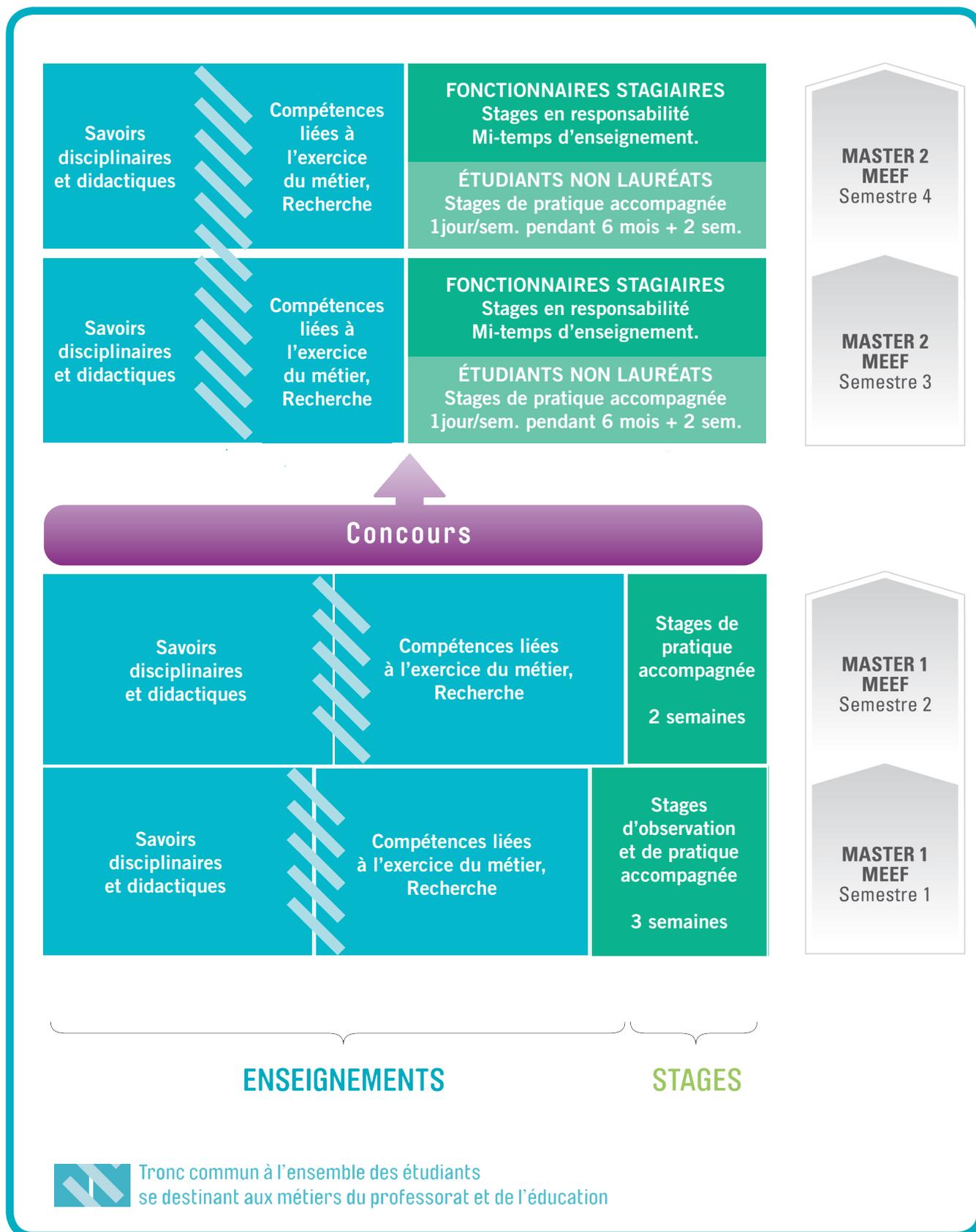
## L'enseignement au et par le numérique

Les Inspé ont pour mission de former les enseignants à l'usage du numérique. Le numérique constitue un des piliers de la refondation pédagogique : il permet notamment de développer des pratiques pédagogiques plus adaptées aux rythmes et aux besoins des élèves, de renforcer l'interactivité des cours en rendant les élèves acteurs de leurs propres apprentissages, d'encourager la collaboration entre les élèves et le travail en autonomie ; il offre des possibilités nouvelles pour les élèves en situation de handicap. L'objectif est donc, non seulement de maîtriser les outils numériques sur le plan technique, mais aussi et surtout, de mettre ces derniers au service des apprentissages en classe, de créer des ressources pédagogiques adaptées aux élèves ou encore de les utiliser pour mieux communiquer et associer les familles.

## La connaissance des langues vivantes

La validation des compétences liées à la maîtrise d'une langue étrangère qui seront acquises tout au long du master est une condition sine qua non pour l'obtention du diplôme. Elle donne en effet lieu à des crédits non compensables et nécessite donc impérativement l'obtention d'une note supérieure ou égale à la moyenne.

## L'organisation générale de la formation



## Les stages

Les stages en école et en établissement sont pleinement intégrés à la formation. Les Inspé en assurent le suivi en étroite relation avec un tuteur à l'intérieur de l'institution scolaire qui a pour fonction d'encadrer et d'accompagner les stagiaires. Les stages donnent lieu à un temps de préparation et à une phase d'exploitation et d'analyse réflexive.

### En première année de master MEEF

En première année de master MEEF, les stages ont une vocation de première mise en situation professionnelle. Il s'agit, dans l'académie de Nantes, de stages d'observation et de pratique accompagnée. Les étudiants ont au total cinq semaines de stages réparties sur les premier et second semestres. Ces stages permettent aux étudiants de se projeter dans l'exercice du métier, d'engager une réflexion sur les modalités de mobilisation des savoirs au profit d'un acte pédagogique, d'analyser l'utilisation des supports d'enseignement et d'appréhender les productions d'élèves. Ces périodes de stages participent à la préparation des candidats pour les épreuves du concours et à la réflexion des étudiants sur le contour du mémoire de master qu'ils réaliseront en seconde année.

### En seconde année de master MEEF : formation en alternance pour les reçus aux concours

La formation proposée aux lauréats des concours est une formation alternée, universitaire et conçue sur le modèle des formations professionnelles de niveau master. Cette deuxième année de master inclut une période en alternance avec un stage en responsabilité dans une école ou un établissement scolaire équivalent à un mi-temps, rémunéré temps plein. Les étudiants lauréats du concours ont alors le statut de fonctionnaire stagiaire. L'autre partie de la formation s'effectue à l'Inspé.

## Le mémoire de master

L'étudiant réalise un mémoire en seconde année de master MEEF. Ce mémoire est pleinement intégré dans la formation et doit avoir un contenu en relation directe avec les différents modules (ou UE) de formation. Le mémoire prend appui sur le stage en alternance et sur d'autres enseignements. Pour conduire sa recherche et élaborer son mémoire, l'étudiant bénéficie de l'encadrement pédagogique d'un enseignant, enseignant-chercheur ou chercheur et, dans le cadre de son stage, du suivi d'un professionnel de terrain. L'évaluation de la période d'alternance porte à la fois sur le mémoire de master, la soutenance de ce mémoire et l'activité du stagiaire en situation professionnelle.

## Une 2<sup>e</sup> année de master adaptée pour les non lauréats

Les étudiants n'ayant pas été reçus aux concours, ayant validé leur année, qui décident de maintenir leur projet professionnel, bénéficient au cours de l'année de M2 d'un cursus adapté leur permettant de valider leur M2 et de compléter leur préparation aux concours. Ils suivront au cours de cette année de M2 des stages en pratique accompagnée de 8 semaines (16 jours filés et 4 semaines massées) dans un établissement scolaire.

## Les concours de recrutement des enseignants et CPE

Les concours ont lieu au cours du deuxième semestre de master 1 (cas le plus général). Le concours est un acte de recrutement et non de certification universitaire. Les concours n'ont pas pour objet de réaliser une nouvelle validation des compétences acquises au sein des MEEF délivrés par les Inspé. Ils permettent d'évaluer à la fois les compétences scientifiques et les compétences professionnelles des candidats afin de sélectionner ceux répondant à la fois aux critères de l'excellence disciplinaire et aux exigences en termes de préparation à l'exercice concret du métier. Les concours se composent tous de deux épreuves écrites d'admissibilité et de deux épreuves orales d'admission.

### Concours de recrutement des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

#### Les épreuves d'admissibilité (coefficient 1/3)

À travers différents types d'évaluations, les deux épreuves d'admissibilité prennent en compte la capacité du candidat à mobiliser des savoirs et des techniques, y compris celles utilisant des supports numériques, dans une perspective professionnelle.

- La première épreuve est une dissertation ou une autre forme d'épreuve écrite construite au regard de la spécialité ou de la discipline. Elle repose sur la maîtrise des savoirs académiques et la capacité de construction, d'argumentation, d'organisation du propos.
- La seconde épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire et une série d'évaluations. Elle apprécie les capacités d'analyse, de synthèse, de problématisation et de hiérarchisation du candidat, ainsi que sa capacité à mobiliser ses savoirs connaissances pour présenter un raisonnement pédagogique contextualisé en fonction d'un public donné et d'une situation déterminée.

#### Les épreuves d'admission (coefficient 2/3)

Les épreuves d'admission permettent de choisir, parmi les candidats admissibles, ceux ayant le meilleur potentiel au regard de l'exercice du métier. Les deux épreuves d'admission évaluent la capacité à élaborer une activité pédagogique à destination des élèves, à investir une posture d'enseignant et à maîtriser des gestes techniques et professionnels indispensables. Ces épreuves reposent sur la

« réalité de l'élève », les programmes scolaires, les manuels, des situations d'apprentissage, etc.

Elles sont l'occasion pour les candidats de faire valoir la réflexion qu'ils ont conduite et le cheminement qu'ils ont réalisé vers le métier d'enseignant dans le cadre des unités d'enseignement de préprofessionnalisation en licence, de leur cursus de master et des stages d'observation et de pratique accompagnée.

- **La première épreuve** prend la forme d'une mise en situation professionnelle visant à évaluer la capacité du candidat à engager la construction d'une séquence pédagogique et à justifier ses choix didactiques et pédagogiques face au jury.
- **La seconde épreuve** consiste en un entretien à partir d'un dossier. Cet entretien est destiné à montrer l'aptitude au dialogue du candidat, son recul critique ou encore sa capacité à se projeter dans le métier d'enseignement ou d'éducation visé, par exemple à partir des réponses aux questions et aux situations proposées par le jury. Pour les CAPES, le dossier est réalisé par le jury. Pour les autres concours, le candidat prépare lui-même et remet préalablement au jury le dossier qui constitue le support de l'épreuve.

## Concours de recrutement des professeurs des écoles

### Les épreuves d'admissibilité :

- **Une épreuve écrite de français sur 40 points (durée 4h)** : Qui vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats ainsi que leurs connaissances sur la langue. Elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre, à analyser des textes, à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français.
- **Une épreuve écrite de mathématiques sur 40 points (durée 4h)** : Qui vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

### Les épreuves d'admission :

- **Une première épreuve orale** : « mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat » sur 60 points (20 points pour la présentation du dossier par le candidat, 40 points pour l'entretien avec le jury) : Elle vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuel, éducation musicale, instruction civique et morale.
- **Une deuxième épreuve orale en 2 parties** : « entretien à partir d'un dossier » sur 100 points (40 points à la 1ère partie, 60 points à la deuxième partie dont 20 points pour l'exposé et 40 pour l'entretien) :

**1ère partie** : le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le candidat expose ses réponses (10 min) et s'entretient avec le jury (20 min). Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer.

**2ème partie** : elle consiste en un exposé du candidat (15 min) à partir d'un dossier de 5 pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (30 min). L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

## Inscription aux concours

Les concours sont ouverts aux étudiants inscrits en première ou en deuxième année de master et à toute personne titulaire d'un diplôme de master ou d'un diplôme équivalent. Des règles spécifiques s'appliquent aux disciplines ne faisant pas l'objet de parcours universitaires (certaines disciplines en lycée professionnel).

**Les inscriptions aux concours ont lieu du mardi 10 septembre 2019, à partir de 12 heures, au jeudi 10 octobre 2019, 17 heures, heure de Paris.**

**Pour les concours de recrutement de professeurs des écoles :**

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33983/enseigner-maternelle-elementaire-crpe.html>

**Pour les concours de recrutement de personnels de l'enseignement du second degré :**

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid35072/inscrivez-vous-aux-concours-recrutement-education.html>

## LA BIBLIOTHÈQUE DE L'INSPE

Chaque site Inspé dispose d'un lieu où les étudiants et les enseignants peuvent se procurer les ressources nécessaires à la formation. Ces services travaillent en réseau et constituent la Bibliothèque de l'Inspé.

### Des collections spécialisées

#### Ouvrages

Plus de 50 000 documents

- sur les enseignants, l'histoire de l'éducation, le système éducatif, la didactique des disciplines
- des annales de concours
- des manuels scolaires (premier et second degré)
- des ouvrages de littérature de jeunesse

#### Revue

- 140 abonnements actifs

#### Jeux, outils pédagogiques

#### DVD, CD audio

#### Mémoires de Masters

#### Fonds patrimonial

- Plus de 1000 documents, publiés avant 1945, sur l'histoire de l'école et de l'éducation
- Localisé à Angers

#### Ressources en ligne

Ouvrages, revues, ressources pour la recherche

L'ensemble des ressources est consultable depuis le Portail documentaire de l'Université de Nantes  
[www.nantilus.univ-nantes.fr](http://www.nantilus.univ-nantes.fr)

### Des services

#### Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi et pendant une partie des vacances scolaires.

#### Prêt et circulation des documents

Les étudiants peuvent emprunter 10 documents pour 3 semaines.  
A la BU de la Roche, en nombre illimité pour 1 mois.

Il est possible de :

- prolonger l'emprunt d'un document
- réserver un document déjà emprunté
- faire venir un document d'un autre CRD
- ou d'une autre bibliothèque (française ou étrangère)

### Accompagnement et formation documentaires

Les personnels de la Bibliothèque sont à votre disposition pour tout renseignement ou aide à la recherche.

Leur expertise leur permet de proposer différents accompagnements documentaires : visites, rendez-vous personnalisés, ateliers, sessions de formation à la demande...

### Les contacts



#### CRD DE NANTES

[inspe-nantes-crd@univ-nantes.fr](mailto:inspe-nantes-crd@univ-nantes.fr)  
02 53 59 23 22



#### CRD D'ANGERS

[inspe-angers-crd@univ-nantes.fr](mailto:inspe-angers-crd@univ-nantes.fr)  
02 41 22 74 10



#### CRD DU MANS

[inspe-lemans-crd@univ-nantes.fr](mailto:inspe-lemans-crd@univ-nantes.fr)  
02 43 77 69 00



#### BU DE LAVAL

[bu-laval@univ-lemans.fr](mailto:bu-laval@univ-lemans.fr)  
02 43 59 49 17



#### BU DE LA ROCHE-SUR-YON

[bu-larochesuryon-contact@univ-nantes.fr](mailto:bu-larochesuryon-contact@univ-nantes.fr)  
02 53 80 41 34

## LES MOBILITÉS INTERNATIONALES

**Publics concernés :** Master MEEF, mention « premier degré »  
Master MEEF, mention « second degré »  
Master MEEF, mention « encadrement éducatif »

### Nos principaux partenaires



**UNIVERSITÉ CHARLES DE PRAGUE  
(RÉPUBLIQUE TCHÈQUE)**



**PÄDAGOGISCHE HOCHSCHULE  
SALZBURG (AUTRICHE)**



**UNIVERSITÉ DE JAEN (ESPAGNE)**



**PÄDAGOGISCHE HOCHSCHULE  
SANKT GALLEN (SUISSE)**



**UNIVERSITY OF THE WEST  
SCOTLAND (ÉCOSSE)**



**UNIVERSITÉ DE LINNAEUS  
(SUÈDE)**



**UNIVERSIDADE DE BRASILIA  
(BRÉSIL)**

### INFORMATIONS PRATIQUES

Sur chacun des sites de formation les responsables des sites peuvent accompagner les projets des étudiants :

**Nantes** : claire.gaudeul-maeght@univ-nantes.fr

**La Roche-sur-Yon** : amelie.alletru@univ-nantes.fr

**Angers** : christophe.dore@univ-nantes.fr

**Le Mans** : veronique.trassart@univ-nantes.fr

**Laval** : florence.martin@univ-nantes.fr

Les étudiants souhaitant réaliser une mobilité à l'étranger au cours de l'année trouveront un dossier de candidature téléchargeable dans la rubrique « International » du site internet de l'Inspé.

## CALENDRIER

**Master 1 et Master 2**

- 11/11/2019 au 16/12/2019

**Master 2 (étudiants non lauréats des concours)**

- 1 mois en établissement scolaire à l'étranger (AEFE)

**Des stages à l'étranger de pratique accompagnée de 2 semaines ou d'1 mois peuvent être envisagés à d'autres dates en superposition du stage en France ou pendant les vacances scolaires françaises**

## LE PARCOURS DE FORMATION À L'ÉTRANGER

### • STAGES À L'ÉTRANGER EN PRATIQUE ACCOMPAGNÉE

Ces stages peuvent être réalisés dans le cadre d'une école française à l'étranger rattachée à l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger) ou dans une école locale à l'étranger. Le lieu de stage peut être proposé par l'Inspé ou l'étudiant.

L'immersion proposée grâce à ces mobilités a pour objet d'offrir à l'étudiant

- une ouverture culturelle et une pratique du plurilinguisme ;
- la connaissance du système éducatif français à l'étranger ou d'un autre système éducatif ;
- une pratique professionnelle accompagnée dans des établissements désignés par nos partenaires.

Les dates et les programmes de mobilités sont proposés sous réserve de confirmation par les établissements et universités concernés. Tous les étudiants candidats pour les mobilités dans le cadre d'un système éducatif étranger devront avoir le niveau B2 de maîtrise de la langue de communication : anglais, espagnol, allemand, pour profiter pleinement de cette formation à l'étranger.

### • OFFRE DE STAGES DE PRATIQUE ACCOMPAGNÉE

Dates	Destination	Master	Modalités
du 7/10/19 au 21/10/19	Prague (organisation : site d'Angers)	M1&M2	Pratique accompagnée dans des écoles 1er et 2nd degré à proximité de l'université partenaire
2 semaines Nov-Déc 2019	St Gallen (Suisse)	M1&M2	Pratique accompagnée dans des écoles 1er degré à proximité de l'université partenaire
Du 11/11/19 au 16/12/19	Établissement français à l'étranger (AEFE) - Capitales européennes	M1&M2	Pratique accompagnée en écoles primaires et secondaires

\* Les stages de M2 sont envisageables uniquement pour les étudiants non admissibles au concours

Pour les stages dans des établissements scolaires de systèmes éducatifs étrangers d'autres destinations sont envisageables sur demande à [inspe-direction@univ-nantes.fr](mailto:inspe-direction@univ-nantes.fr) ou à l'initiative de l'étudiant.

### • ÉTUDES À L'ÉTRANGER

Un semestre d'études est envisageable pour tout étudiant en mesure de suivre un semestre dans la langue d'enseignement et justifiant d'un niveau universitaire suffisant. Le candidat devra s'engager à préparer par ses propres moyens les concours de recrutement de l'Education Nationale. Toute demande de mobilité de 6 mois sera étudiée en fonction de la situation de chaque étudiant au regard du cursus envisagé au sein de l'Inspé.

Les fonctionnaires stagiaires ne peuvent pas bénéficier de cette offre d'études.

Partenaires	Masters MEEF		Durée	Semestre	Modalités	Financement
	1 <sup>er</sup> degré	2 <sup>nd</sup> degré				
Universités européennes (voir la liste sur le site web Inspé RI)	✓	✓	1 semestre	S1, S3	Programme de formation négocié avec l'Inspé	Bourses Erasmus
Université de Brasília (Brésil)		✓	1 semestre	S4	Double diplôme Master IFCI	Bourses Envoléo

Les mobilités d'études peuvent bénéficier d'une aide financière à la mobilité internationale de l'Université de Nantes, d'Angers ou Le Mans Université (selon le lieu d'inscription des étudiants).

## L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

### Des outils professionnels au service des étudiants

Chaque étudiant reçoit, à son inscription, un couple identifiant - mot de passe lui permettant d'accéder à l'ensemble des services numériques professionnels de l'Inspé. Le bon usage de ces services, en particulier de l'adresse de courriel universitaire de la forme : prenom.nom@etu.univ-nantes.fr est attendu au lieu de tout identifiant personnel privé, et contribue à la construction de l'identité professionnelle des futurs professeurs et personnels d'éducation.

L'Inspé met à disposition les webservices de l'Université de Nantes :

-  **Des outils pour communiquer**, courriel (<https://webmail.etu.univ-nantes.fr>) forum, chat.
-  **Un environnement numérique pédagogique** (<http://madoc.univ-nantes.fr>) et un portail documentaire : (<http://nantilus.univ-nantes.fr>)
-  **Des outils pour s'organiser, emploi du temps en ligne** (<http://edt.univ-nantes.fr>)
-  **Un portfolio numérique pour l'analyse de pratique et la construction des compétences professionnelles** (<http://eportfolio.univ-nantes.fr>)
-  **Un espace de stockage, de partage de fichiers et de collaboration** (<http://uncloud.univ-nantes.fr>)

L'ensemble de ces services est documenté et est accessible depuis l'intranet : <http://www.intraetu.univ-nantes.fr/>

### Une formation à la recherche et à l'usage professionnel du numérique

La formation au et par le numérique à l'Inspé est adossée à la recherche sur les usages du numérique pour les apprentissages. Un site ressource "Le numérique à l'Inspé" est ouvert à tous les étudiants (<http://madoc.univ-nantes.fr/course/view.php?id=31372>) Un séminaire de recherche consacré au numérique permet, aux étudiants de master MEEF qui le souhaitent, de préparer leur mémoire sur un sujet lié au numérique. La formation accorde une large place à "l'éducation à un usage responsable du numérique", pour permettre aux futurs professeurs de maîtriser les enjeux juridiques - droit d'auteur, protection de la vie privée et des données personnelles, droit à l'image - et leur responsabilité professionnelle. L'éducation aux médias et à internet permet de sensibiliser à l'analyse de la pertinence des sources et au décodage des informations et images. L'Inspé accompagne aussi les stagiaires vers un usage maîtrisé des outils numériques mis à disposition par l'Education Nationale : ENT, Magistere, Viaeduc. Les étudiants et stagiaires sont sensibilisés à la question de l'accessibilité numérique des documents pédagogiques, dans la perspective de l'école inclusive.

### Une formation au numérique pour la didactique des disciplines

L'appropriation par les futurs professeurs des instruments disponibles - ordinateurs, tablettes, TBI, classe mobile, podcast... - est mise au service des apprentissages des disciplines de l'école et du second degré. La différenciation des apprentissages et l'évaluation avec le numérique sont étudiées ainsi que l'évaluation des compétences numériques des élèves selon les référentiels en vigueur. Selon les spécialités, des logiciels généralistes ou spécialisés, de création de contenus (texte, image, sons...), de simulation et/ou de programmation sont utilisés pour favoriser les apprentissages, et l'impact de leur usage est étudié. La formation au et par le numérique est intégrée au mieux dans l'ensemble des enseignements.

## L'UNIVERSITÉ DE NANTES CONTRE LE PLAGIAT : UNE CHARTE POUR LE RINSPECT DE LA CRÉATION\*

Une charte anti-plagiat a été adoptée par l'Université de Nantes après approbation par le Conseil d'administration le 21 octobre 2011. Cette charte définit les règles à respecter en matière de plagiat par l'ensemble des étudiants et universitaires.

### Préambule

L'Université de Nantes est engagée contre le plagiat, afin de garantir la qualité de ses diplômes et l'originalité des publications pédagogiques et scientifiques de ses personnels enseignants et/ou chercheurs. Les travaux quels qu'ils soient (devoirs, comptes-rendus, mémoires, cours, articles, thèses), réalisés aussi bien par les étudiants que par les personnels universitaires, doivent toujours avoir pour ambition de produire un savoir inédit et d'offrir une lecture nouvelle et personnelle d'un sujet. La présente charte définit les règles à respecter en la matière, par l'ensemble des étudiants et universitaires.

### Article 1

Les étudiants et les personnels sont informés que le plagiat constitue la violation la plus grave de l'éthique universitaire. Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, toute production littéraire ou graphique, ou des idées originales d'un auteur, sans lui en reconnaître la paternité, par des guillemets appropriés et par une indication bibliographique convenable.

### Article 2

Les étudiants et les personnels s'engagent à ne pas commettre de plagiat dans leurs travaux, quels qu'ils soient : devoirs et comptes-rendus remis par les étudiants à un enseignant, mémoires, cours, articles de recherche, thèses. Le fait de commettre un plagiat en vue d'obtenir indûment une note, un diplôme ou un grade universitaire est une circonstance aggravante. Le fait de commettre un plagiat dans un document destiné à être publié, mémoire de master ou de thèse, article à paraître dans une revue, est aussi une circonstance aggravante. La reproduction d'une œuvre originale sans le consentement de l'auteur est de plus qualifiée juridiquement de contrefaçon (articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle).

### Article 3

Les étudiants et les personnels s'engagent à citer, en respectant les règles de l'art, les travaux qu'ils utilisent ou reproduisent partiellement. Les reproductions de courts extraits en vue d'illustration, ou à des fins pédagogiques sont en effet autorisées sans nécessité de demander le consentement de l'auteur. Néanmoins, la méthodologie d'un travail universitaire, quel qu'il soit, implique que les emprunts soient clairement identifiés (guillemets) et que le nom de l'auteur et la source de l'extrait soient mentionnés. Les travaux universitaires ne consistent pas en la reproduction d'une ou de plusieurs sources, mais doivent toujours avoir pour ambition de produire un savoir inédit et d'offrir une lecture nouvelle et personnelle du sujet.

### Article 4

L'Université de Nantes se réserve le droit de rechercher systématiquement les tentatives de plagiat par l'utilisation d'un logiciel de détection de plagiat. Les étudiants et les personnels s'engagent à communiquer, sur simple demande de l'Université, une version numérique de leur document avant publication, afin de permettre cette détection.

### Article 5

Les manquements à la présente charte sont passibles de sanctions disciplinaires : avertissement, blâme, annulation du diplôme préparé, exclusion de l'Université pour une durée limitée, exclusion définitive de l'Université, exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée limitée, exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur. Les auteurs présumés de plagiat seront systématiquement traduits devant la section disciplinaire compétente. La procédure disciplinaire ne préjuge pas d'éventuelles poursuites judiciaires dans les cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon.

(\* ) Toute information complémentaire sur les textes législatifs et réglementaires en vigueur et les règles de l'art pour la citation, peut être consultée dans le dossier plagiat sur le site de l'Université de Nantes :

<http://www.univ-nantes.fr/charte-antiplagiat>.

## REPRISE D'ÉTUDES ET VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

### La reprise d'études

La reprise d'études s'adresse aux personnes en reconversion qui souhaitent s'engager dans les métiers de l'enseignement, aux enseignants et aux formateurs qui veulent enrichir, actualiser leurs connaissances et compétences, prendre du recul sur leur pratique professionnelle (Sauf exception, les candidats à une reprise d'études ont arrêté leurs études depuis au minimum 2 années).

Les masters MEEF de l'Inspé sont tous accessibles aux candidats à une reprise d'études. Selon leur situation personnelle ou professionnelle à l'entrée en formation, les futurs stagiaires relèveront ou pas du service de formation continue.

#### Sont concernés par le service FC les stagiaires :

- Financés (par leur employeur, un organisme financeur),
- CIF ou CFP,
- Demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle Emploi,
- Salariés engagés dans un départ volontaire de leur entreprise et dont la formation est financée

#### Ne seront pas concernés par le service FC les stagiaires qui financent eux-mêmes leur formation et ne sont pas tenus d'attester de leur assiduité en cours.

Quelle que soit la situation personnelle ou professionnelle du candidat, le service de formation continue l'accueille, l'informe et l'oriente dans la finalisation de son projet de reprise d'études ; un accueil est possible tout au long de l'année.

#### Les tarifs Inspé :

- Étudiants en reprise d'études indemnisés par Pôle Emploi ou en Congé de formation professionnelle : 1000€
- Étudiants en reprise d'études financée par un CIF ou par un employeur : 14€/ heure
- Étudiants en reprise d'études sans prise en charge financière : 243€ (tarif 2019/2020)

### La validation des acquis de l'expérience (VAE)

La validation des acquis de l'expérience est une voie de certification qui repose sur un principe de mise en correspondance entre acquis professionnels et référentiel de diplôme. Elle permet à un candidat d'obtenir tout ou partie d'un diplôme par un travail écrit d'analyse de son parcours professionnel et personnel.

Le diplôme demandé doit être enregistré dans le Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP). Tous les MEEF proposés par l'Inspé sont accessibles à la VAE.

### Les conditions à remplir

La VAE s'adresse à toute personne pouvant justifier d'une année d'expérience en lien avec la certification visée. Un candidat ne peut déposer – au cours d'une même année civile et pour un même diplôme – qu'une seule demande et il ne peut saisir qu'un seul établissement. S'il s'agit de diplômes différents, le candidat ne peut déposer plus de trois demandes de validation au cours de la même année civile.

### Les grandes étapes d'une VAE

#### 1/ Première démarche :

Télécharger la «fiche de positionnement» sur notre site : [www.inspe.univ-nantes.fr](http://www.inspe.univ-nantes.fr). La retourner complétée au service FC : [inspe-fc@univ-nantes.fr](mailto:inspe-fc@univ-nantes.fr)

#### 2/ Phase de recevabilité :

Le candidat à la VAE constitue un dossier de recevabilité (12 mois d'expérience professionnelle en lien direct avec le diplôme sont requis). Le candidat pourra entrer dans le dispositif en septembre ou janvier.

#### 3/ L'accompagnement

Le candidat pourra bénéficier d'ateliers d'accompagnement collectif mais aussi individuel avec un accompagnateur méthodologique VAE. En milieu de parcours, une rencontre avec l'enseignant référent du diplôme permettra d'évaluer la pertinence du dossier au regard des attendus du master.

#### 4/ Le jury :

Le candidat à la VAE devra passer devant le jury 12 mois après l'entrée dans le dispositif VAE (Etape 2).

#### Les tarifs :

- VAE avec accompagnement : 2000€
- VAE sans accompagnement : 1000€

Secrétariat Service Formation continue

Standard : 02 53 59 24 41

Courriel : [inspe-fc@univ-nantes.fr](mailto:inspe-fc@univ-nantes.fr)

## ENSEIGNER DANS UN CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS

### L'apprentissage dans un CFA, c'est quoi ?

L'apprentissage relève de la **formation initiale**. Se former par cette voie permet à un apprenti de suivre une formation en alternance en **Centre de formation d'apprentis** (CFA), établissement dispensant une formation générale et technologique, et en entreprise.

En lien étroit avec le monde professionnel, le CFA offre la mise en oeuvre d'une pédagogie spécifique (pédagogie de l'alternance) pour l'apprentissage d'un métier. L'apprenti est un salarié de l'entreprise, **il apprend un métier et prépare un diplôme professionnel** (pour le ministère de l'Éducation nationale : CAP, MC, BP, Bac Pro, BTS, DUT, Licence professionnelle, Master professionnel, Ingénieur). Des formations appartenant à d'autres ministères sont également possibles : agriculture, santé, social, sports, marine... A la rentrée 2016, des titres professionnels du Ministère du Travail seront ouverts en apprentissage.

Pour devenir apprenti, le jeune doit être âgé de 16 ans à 25 ans au début du contrat d'apprentissage, toutefois, des dérogations sont possibles jusqu'à l'âge de 30 ans.

Le jeune **signe un contrat d'apprentissage** avec l'entreprise. L'apprenti réalise un travail pour l'employeur et perçoit un salaire. La durée du contrat d'apprentissage est liée au diplôme préparé (généralement 2 ou 3 ans) ; elle peut varier en fonction du diplôme préparé et du parcours antérieur de l'apprenti.

Dans l'entreprise, l'apprenti est placé sous la responsabilité d'un **maître d'apprentissage** choisi en fonction de ses compétences professionnelles. Le maître d'apprentissage accompagne l'apprenti tout au long du parcours pour lui transmettre son savoir-faire et ses connaissances.

Au CFA, l'apprenti conserve son **statut de salarié** et sa formation est rémunérée comme un temps de travail. Le jeune doit s'adapter aux conditions du monde professionnel ; en signant le contrat d'apprentissage, il entre de plein pied dans la vie professionnelle.

L'apprentissage relève de la **compétence pleine et entière des Régions** : définition de la carte des formations par apprentissage, financement des CFA, des aides au apprentis et de leurs employeurs. Des actions d'accompagnement et d'animation de nature qualitative peuvent également être mises en place par les Régions.

Le **contrôle pédagogique** des formations dans les CFA et les entreprises est réalisé par l'État, au travers des inspecteurs (Inspecteurs de l'Éducation nationale de l'enseignement technique/enseignement général et Inspecteurs d'académie-Inspecteurs pédagogiques régionaux) au sein du Service académique d'inspection de l'apprentissage (SAIA).

### L'apprentissage en Région Pays de la Loire

La Région des Pays de la Loire comptait au 31 décembre 2017, 30 243 apprentis et pré-apprentis accueillis dans 54 CFA régionaux (246 sites de formation) répartis sur les cinq départements. Les CFA sont des établissements de formation gérés par des organismes gestionnaires appartenant à différents réseaux : organismes consulaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers), Bâtiment et Travaux publics, Enseignement agricole public et privé, Éducation nationale, Maison familiale rurale, Enseignement supérieur, Enseignement catholique, branches professionnelles (industrie, coiffure, imprimerie) associations...

En Pays de la Loire, dans les formations par apprentissage, les niveaux de formation V et IV sont encore prépondérants, mais les niveaux supérieurs progressent depuis plusieurs années.

Les secteurs professionnels qui ont recours à l'apprentissage en Pays de la Loire sont nombreux : le commerce, la vente, les moteurs et la mécanique automobile, le travail du bois et de l'ameublement, le bâtiment,

la coiffure, l'esthétique, l'accueil, l'hôtellerie, le tourisme, les structures métalliques,

### Enseigner dans un CFA

L'enseignant/formateur en CFA dispense un enseignement disciplinaire conformément aux référentiels et aux programmes de formation relatifs à chaque diplôme. Pour enseigner en CFA, les enseignants doivent être titulaire d'un master et font l'objet d'une autorisation d'enseigner délivrée par le Recteur. Ils sont salariés de l'organisme gestionnaire du CFA et sont recrutés par le directeur du CFA.

Pour préparer au mieux l'apprenti à évoluer dans un environnement social et professionnel en mutation constante, il travaille en lien entre les différents partenaires tout au long du parcours de l'apprenti. Il conçoit et met en oeuvre une ingénierie pédagogique spécifique, la pédagogie de l'alternance, en lien avec l'entreprise.

Il assure le suivi des jeunes en entreprise notamment au travers de visites régulières.

### Renseignements

Tout étudiant intéressé peut se renseigner auprès de : [inspe-fc@univ-nantes.fr](mailto:inspe-fc@univ-nantes.fr)

l'électricité, l'électronique, l'aménagement paysager, l'agro-alimentaire, l'alimentation, la cuisine, l'énergie, le génie climatique, les spécialités plurivalentes de l'agronomie...

**76% des apprentis sont concentrés sur ces 14 secteurs professionnels.**

**Quelques chiffres sur les apprentis ligériens :**

- 84,5 % : taux de réussite aux examens pour les sortants de l'année 2014-2015 (hors niveau I et II) ;
- 72,1 % : taux d'insertion pour les sortants de l'année 2014-2015 ;
- 633 sont des apprentis reconnus travailleurs handicapés, sur l'année 2016-2017.

## RÉPERTOIRE DES SIGLES LES PLUS COURAMMENT UTILISÉS

APJE	allocation pour jeune enfant	ITRF	ingénieur, technicien de recherche et de formation (ens supérieur)
ASH	adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap	JO	journal officiel
BCD	bibliothèque - centre documentaire	LMD	licence - master - doctorat (système commun aux pays de l'Union européenne)
BIATSS	bibliothécaire, administratif, technicien, santé-social	MEN-ESR	ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
BOEN	bulletin officiel de l'Éducation nationale	PE	professeur des écoles
BU	bibliothèque universitaire	PEMF	professeur des écoles maître formateur
C2i2e	certificat informatique et internet du niveau 2 «enseignement»	PLC	professeur des lycées et collèges
CA	conseil d'administration de l'université	PLP	professeur de lycée professionnel
CAPA	commission administrative paritaire académique	RRS	réseau réussite scolaire
CAPD	commission administrative paritaire départementale	RASED	réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté
CAPN	commission administrative paritaire nationale	REP	réseau d'éducation prioritaire
CFVU	commission de la formation et de la vie universitaire (université)	RLR	recueil des lois et règlements
CHS-CT	commission hygiène et sécurité / conditions de travail	SEGPA	section d'enseignement général et professionnel adapté
CIO	centre d'information et d'orientation	SUAPS	service universitaire des activités physiques et sportives
CLIN	classe d'initiation	SUIO	service universitaire d'information et d'orientation
CNED	centre national d'enseignement à distance	SUMPPS	service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé
CPC	conseiller pédagogique de circonscription	T1	titulaire 1 <sup>re</sup> année
CPD	conseiller pédagogique départemental	TIC(E)	technologies d'information et de communication (éducatives)
CROUS	centre régional des œuvres universitaires et scolaires	TR	titulaire remplaçant
CRPE	concours de recrutement des professeurs des écoles	UE	unité d'enseignement
CURI	conseil universitaire des relations internationales (université)	VAE	validation des acquis de l'expérience
DASEN	Directeur académique des services de l'Éducation nationale		
DGESIP	direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (ministère)		
DESCO	direction de l'enseignement scolaire (ministère)		
DPE	direction des personnels enseignants (ministère)		
DPPE	diplôme professionnel de professeur des écoles		
EC	élément constitutif (d'une unité d'enseignement)		
ECLAIR	programme «écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite»		
ECTS	european credits transfer system (chaque UE a une valeur définie en ECTS)		
EPS	éducation physique et sportive		
EQP	examen de qualification professionnelle		
EREA	établissement régional d'enseignement adapté		
ESPE	école supérieure du professorat et de l'éducation		
IA-IPR	inspecteur pédagogique régional		
IEN	inspecteur de l'Éducation nationale		
IG	inspecteur général		
INSPE	institut national supérieur du professorat et de l'éducation		
IRCANTEC	institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques		

### Et à l'Inspé...

<b>CI</b>	<b>Conseil d'institut (de l'Inspé)</b>
<b>CRD</b>	<b>Centre de ressources documentaires</b>
<b>COSP</b>	<b>Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (de l'Inspé)</b>
<b>DSI</b>	<b>Domaine scientifique et industriel (parcours du master MEEF second degré)</b>
<b>EE</b>	<b>Encadrement éducatif (mention du master MEEF)</b>
<b>EEA</b>	<b>Expertise-enseignement-apprentissage (parcours de M2 uniquement)</b>
<b>LLCH</b>	<b>Lettres, langues et culture humaniste (parcours du master MEEF second degré)</b>
<b>MEEF</b>	<b>Master «métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation» (porté par l'Inspé)</b>
<b>MASH</b>	<b>Métiers de l'«adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap» (parcours de M2 uniquement)</b>
<b>PIF</b>	<b>Pratiques et Ingénierie de la formation</b>

## ADRESSES UTILES

### Administrations de l'Éducation nationale

Rectorat de l'Académie de Nantes - La Houssinière - BP 72616 - 44326 Nantes cedex 3	02 40 37 37 37
DASEN de la Loire-Atlantique - 8 rue du G <sup>al</sup> Margueritte - BP 72616 - 44326 Nantes cedex 3	02 51 81 74 74
DASEN du Maine-et-Loire - 15 bis, rue Dupetit Thouars - 49047 Angers cedex	02 41 74 35 35
DASEN de la Mayenne - Cité administrative - Rue Mc Donald - BP 3851 - 53030 Laval cedex 9	02 43 59 92 00
DASEN de la Sarthe - 19 Bd Paixhans - CS 50042 - 72071 Le Mans cedex 09	02 43 61 58 58
DASEN de la Vendée - Cité administrative Travot - 85020 La Roche-sur-Yon cedex	02 51 45 72 00
Atelier Canopé 44 - 8, rue Général Marguerite - 44000 Nantes	06 46 13 08 13
Atelier Canopé 49 - 32, rue du Landreau - 49070 Beaucozuté	02 52 35 05 30
Atelier Canopé 53 - 22, rue du Docteur Corre - BP 0814 - 53008 Laval	02 43 68 08 83
Atelier Canopé 72 - 21, avenue du Maréchal Lyautey - 72016 Le Mans cedex	02 43 81 40 41
Atelier Canopé 85 - 40, rue Gaston Ramon - 85000 La Roche-sur-Yon	02 51 62 71 88
SAIO - 32, rue du Fresche Blanc - BP 92217 - 44322 Nantes cedex 3	02 40 14 64 90
Délégation régionale de l'ONISEP - 32, rue du Fresche Blanc - BP 92217 - 44322 Nantes cedex 3	02 40 16 02 16
CROUS - 2, boulevard Guy Mollet - BP 52213 - 44322 Nantes cedex 3	02 40 37 13 13
Direction de l'Enseignement catholique - 15, rue Leglas-Maurice - BP 44104 - 44041 Nantes cedex 1	02 51 81 64 00

### Universités

#### Université de Nantes

Présidence de l'Université - 1, quai de Tourville - BP 13522 - 44035 Nantes cedex 1	02 40 99 83 83
UFR Lettres et Langages - Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227 - 44312 Nantes cedex3	02 40 14 10 42
UFR Langues - Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227 - 44312 Nantes cedex3	02 40 14 12 99
UFR Histoire - Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227 - 44312 Nantes cedex3	02 40 14 10 10
IGARUN - Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227 - 44312 Nantes cedex3	02 40 14 13 52
UFR Sciences et Techniques - 2, rue de la Houssinière - BP 92208 - 44322 Nantes cedex 3	02 51 12 52 12
UFR STAPS - 25 bis, boulevard Guy Mollet - 44000 Nantes	02 51 83 72 00
UFR Sciences économiques - Chemin de la Censive du Tertre - BP 52231 - 44322 Nantes cedex 3	02 40 14 17 17
UFR Droit et Sciences politiques - Chemin de la Censive du Tertre - BP 81307 - 44313 Nantes cedex3	02 40 14 15 15
SUIO, SUMPPS - Maison des services - 110, bd Michelet - BP 42212 - 44322 Nantes cedex 3	02 40 37 10 00

#### Université d'Angers

Présidence de l'Université - 40, rue de Rennes - BP 73532 - 49035 Angers cedex 01	02 41 96 23 23
Ensemble Lettres et Sciences humaines - 11, boulevard Lavoisier - 49045 Angers cedex 01	02 41 22 64 21
Ensemble Sciences - 2, boulevard Lavoisier - 49045 Angers cedex 01	02 41 73 53 53
Ensemble Droit, Sciences économiques - 13, allée François Mitterrand - BP 3633 - 49036 Angers cedex 01	02 41 96 21 35
SUIO-IP - La Passerelle - 2, rue Lakanal - 49045 Angers cedex 01	02 44 68 86 20

#### Le Mans Université

Présidence de l'Université - Avenue Olivier Messiaen - 72017 Le Mans cedex 9	02 43 83 30 00
Ensemble Lettres, Langues et Sciences humaines - Avenue Olivier Messiaen - 72085 Le Mans cedex 9	02 43 83 31 90
Ensemble Sciences et Techniques - Avenue Olivier Messiaen - 72085 Le Mans cedex 9	02 43 83 32 01
Ensemble Droit et Sciences économiques - Avenue Olivier Messiaen - 72085 Le Mans cedex 9	02 43 83 31 12
SUIO - Avenue Olivier Messiaen - 72085 Le Mans cedex 9	02 43 83 30 66

### Sites de formation de l'Inspé

Site de Nantes	4, chemin de Launay Violette - BP 12227 - 44322 Nantes Cedex 3	02 53 59 23 00
Site d'Angers	7, rue Dacier - BP 63522 - 49035 Angers Cedex 01	02 41 22 74 00
Site de Laval	Parc Universitaire de Laval - 3, rue Georges Charpak - 53810 Changé	02 44 02 25 03
Site du Mans	11, boulevard Pythagore - 72000 Le Mans	02 43 77 69 00
Site de La Roche-sur-Yon	221 rue Hubert Cailler - 85035 La Roche-sur-Yon Cedex	02 53 80 41 00

## LA CONTRIBUTION DES PARTENAIRES ACADÉMIQUES

**Chaque année, en renouvelant les conventions, différents organismes partenaires réaffirment leur soutien à l'Inspé de l'académie de Nantes. Chacun d'entre eux contribue à soutenir la formation des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Tous ces partenariats trouvent ainsi une place bien identifiée, ils s'articulent de manière cohérente avec les contenus des masters de l'Inspé de l'académie de Nantes et ils permettent la réalisation de certaines actions de formation des futurs enseignants du premier comme du second degré et des futurs conseillers principaux d'éducation.**



La MAIF soutient le cycle de conférences «les mercredis de la diversité» qui traite de questions actuelles liées à la diversité des publics scolaires et à l'évolution de l'École en France : «Le parcours des élèves à besoins particuliers : diversification et différenciation à l'école» ; «Handicaps et nouvelles technologies» ; «L'école face à la détresse sociale».

D'autre part, les actions académiques «Littérature de jeunesse» constituent un complément à la formation dispensée dans les unités d'enseignement des masters, dans le but de faire connaître des livres, des auteurs, des éditions, et surtout des façons de médiatiser le livre de jeunesse.



La convention entre la GMF et l'Inspé de l'académie de Nantes s'inscrit principalement dans le cadre des journées «Santé et bien-être à l'école» qui se tiennent sur les différents sites de formation de l'Inspé. Ces journées d'études font partie intégrante du parcours de préparation aux concours des futurs enseignants. Elles touchent également un public varié (formateurs, enseignants des premier et second degrés, personnels d'éducation).



L'INRS et la CARSAT s'engagent conjointement dans les actions de formation de l'Inspé en lien avec l'enseignement de la santé et de la sécurité au travail. Ils contribuent ainsi, auprès des étudiants des masters des premier et second degrés ainsi qu'auprès des fonctionnaires stagiaires, à une sensibilisation à des questions essentielles telles que les analyses des accidents, des postes de travail ou encore des risques à partir des dangers. Dans une logique de continuité de leur expertise, ils interviennent également dans le «Colloque d'éducation à la santé et de prévention des conduites addictives», décrit précédemment.



GRUPE vyv

L'Inspé entretient un partenariat durable qui prend en compte les besoins des sites de formation. Mutuelle référencée par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, MGEN propose une protection unique pour la santé et la prévoyance et apporte aussi une contribution à divers projets : journées «Santé et bien-être à l'école», "Mon Mémoire MEEF en 180 secondes", vie étudiante (Profilprof)... Elle soutient également des actions spécifiques telles que des journées d'études régionales et nationales.



Le Crédit Mutuel Enseignant soutient des actions relatives à la dimension internationale des formations de l'Inspé, en particulier l'organisation d'une «Journée internationale» annuelle consacrée à des réflexions et échanges sur les problématiques internationales en lien avec la formation des enseignants.



La Casden apporte son soutien à des projets variés culturels ou scientifiques qui enrichissent la formation dispensée par ailleurs dans le cadre des masters. Elle soutient le concours Mon mémoire de master MEEF en 180 secondes au niveau académique et national.

casden



La banque coopérative  
de la Fonction publique

« **COMME MOI,  
REJOIGNEZ LA CASDEN,  
LA BANQUE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE !** »

*Ophélie, Professeur des écoles*

Pour plus d'informations, contactez votre Animatrice Régionale CASDEN :

**Isabelle Imbach**

06 48 70 51 19 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

isabelle.imbach@casden.banquepopulaire.fr

Découvrez une banque  
qui vous ressemble sur [casden.fr](https://casden.fr)



#notrepointcommun

Retrouvez-nous chez

**BANQUE  
POPULAIRE**

# **MAIF** vous **accompagne** dans la pratique de **votre métier.**

**Solutions d'assurance**, mise à disposition  
de **ressources pédagogiques** et **informations  
pratiques.**

MAIF s'efforce d'assurer et d'accompagner  
au mieux les **personnels éducatifs** dans leur  
parcours professionnel et leur vie privée.

**Pour tout savoir, rendez-vous sur : [maif.fr/enseignants](https://maif.fr/enseignants)**

## **MAIF dans votre académie**

- **Saint-Herblain** : 02 40 92 49 00
- **Nantes Talensac** : 02 51 25 10 00
- **Saint-Nazaire** : 02 53 84 10 20
- **La Roche-sur-Yon** : 02 51 09 80 00
- **Angers** : 02 41 22 80 00
- **Laval** : 02 43 59 93 00
- **Le Mans** : 02 43 39 32 00





UNIVERSITÉ DE NANTES

**INSPE** Institut national  
supérieur du professorat  
et de l'éducation  
Académie de Nantes

**Site de Nantes**

4, chemin de Launay Violette  
BP 12227  
44322 Nantes cedex 3  
02 53 59 23 00

**Site d'Angers**

7, rue Dacier - BP 63522  
49035 Angers cedex 01  
02 41 22 74 00

**Site de Laval**

Parc Universitaire de Laval  
3, rue Georges Charpak  
53810 Changé  
02 44 02 25 03

**Site du Mans**

11, boulevard Pythagore  
72000 Le Mans  
02 43 77 69 00

**Site de La Roche-sur-Yon**

221, rue Hubert Cailler - CS 50020  
85000 La Roche-sur-Yon cedex  
02 53 80 41 00



**INSPE DE L'ACADÉMIE DE NANTES**

02 53 59 23 00  
[inspe.univ-nantes.fr](http://inspe.univ-nantes.fr)

 ESPE de l'Académie de Nantes  
 @ESPE\_Nantes